

L'organisation de la syntaxe dans les traités de grammaire arabe médiévaux (X^{ème} – XIV^{ème} siècles)

Marie VIAIN

Université Sorbonne nouvelle – Paris 3 / CNRS, UMR 7597

Résumé:

La grammaire arabe naît au cours du VII^{ème} siècle dans le cadre d'une réflexion linguistique des savants sur le Coran en vue d'en déterminer l'interprétation. Les premiers traités grammaticaux n'adoptent pas de plan fixe. Au X^{ème} siècle, le grammairien Ibn al-Sarrāġ met en place une présentation organisée des données, propre à refléter l'articulation conceptuelle de la théorie, notamment les modélisations formelles et sémantiques du marquage casuel. Ses divisions de la syntaxe par catégories de mots, puis du chapitre du nom par cas et du chapitre du verbe par modes représentent le modèle formel de la rection, et la hiérarchie des fonctions au sein des rubriques casuelles tend à manifester une modélisation sémantique de chaque cas autour d'une valeur fondamentale. Les successeurs d'Ibn al-Sarrāġ améliorent cette organisation dans le sens d'une plus grande univocité de la modélisation sémantique et d'une meilleure cohérence entre celle-ci et le modèle rectionnel. Alors qu'Abū 'Alī l-Fārisī développe un modèle logico-sémantique, d'autres grammairiens élaborent un modèle purement grammatical. Le traité de Zamaḥṣārī se caractérise par une volonté encore plus marquée que chez ses prédécesseurs de faire coïncider l'ordre de présentation de la matière grammaticale avec l'organisation conceptuelle de la théorie, et notamment faire coïncider le modèle formel et le modèle sémantique du marquage casuel. À partir du XIII^{ème} siècle se multiplient les brefs opuscules grammaticaux, telles la *Alfiyya* d'Ibn Mālik ou la *Aġurrūmiyya* d'Ibn Aġurrūm, dont les présentations s'inspirent de classifications antérieures divergeant du courant dominant: ces divergences peuvent consister en une succession pratique visant plus à faciliter l'apprentissage qu'à refléter l'articulation conceptuelle de la théorie, comme dans le *Ġumal* de Zaġġāġī, ou en une représentation plus axée sur le modèle formel de la rection, comme dans la *Muqaddima* d'Ibn Bābšād.

Mots-clés: grammaire arabe, taxinomie, marquage casuel, rection, modélisation formelle, modélisation sémantique, relation prédicative, logique, théorie, pratique

La grammaire arabe naît au cours du VII^{ème} siècle dans le cadre d'une réflexion linguistique des savants sur le Coran, en vue d'en déterminer l'interprétation. Les premiers traités grammaticaux n'adoptent pas de plan fixe, certains suivant l'ordre d'apparition dans le texte coranique des phénomènes linguistiques commentés, tels les *Ma'ānī l-Qur'ān* d'al-Farrā' (mort en 822) et le commentaire homonyme d'al-Aḥfaṣ al-Awsaṭ (m. 835). Au X^{ème} siècle, sous l'influence de la logique, importée du monde grec, se met en place une présentation organisée des données, propre à refléter l'articulation conceptuelle de la théorie, et, en particulier, la question centrale du marquage casuel et modal. Ce mode de classement, plus ou moins aménagé, devient la forme canonique des traités de grammaire arabe.

Quels indices révèle alors la taxinomie des traités, forme pensée comme reflet du fond, en matière de prises de position, voire d'innovations théoriques, ou encore de transmission pédagogique du savoir grammatical? D'où notre problématique: la systématisation de l'organisation des données en vue de refléter l'articulation conceptuelle de la théorie, à travers les taxinomies impliquées dans les modélisations formelles et sémantiques du marquage casuel, structurant la syntaxe arabe, et leurs enjeux polémiques et pédagogiques.

Notre choix des traités comme objets d'étude s'est fondé sur leur représentativité au sein de la tradition grammaticale arabe, représentativité dont le critère a été pour nous le nombre de commentaires sur eux composés, d'après diverses recensions: *Geschichte der arabischen Litteratur*¹, *Geschichte des arabischen Schrifttums*² et *Ġāmi' al-šurūḥ wa-l-ḥawāšī: mu'ğam šāmil li-asmā' al-kutub al-mašrūḥa fī l-turāḫ al-islāmī wa-bayān šurūḥi-hā*³.

Après avoir exposé les fondements d'une systématisation du classement de la matière linguistique en vue de représenter l'organisation conceptuelle de la théorie, dans le *Kitāb al-Uṣūl* d'Ibn al-Sarrāğ (m. 928), nous montrerons les progrès au cours du temps de cette systématisation et ses enjeux polémiques, à travers notamment les modélisations formelles et sémantiques du marquage casuel et leurs manifestations taxinomiques. Enfin, nous évoquerons les taxinomies divergentes par rapport au courant classificatoire dominant, dans une optique plus pratique.

¹ Brockelmann 1943.

² Sezgin 1984.

³ Ḥabšī 2004.

1. LES FONDEMENTS D'UNE SYSTÉMATISATION DU CLASSEMENT DE LA MATIÈRE LINGUISTIQUE EN VUE DE REPRÉSENTER L'ARTICULATION CONCEPTUELLE DE LA THÉORIE: LE *KITĀB AL-UṢŪL* D'IBN AL-SARRĀĜ

1.1. LE CONTEXTE SOCIO-CULTUREL

Si la grammaire arabe se développe tout d'abord dans le cadre arabo-islamique d'une interaction avec les sciences religieuses islamiques et l'analyse de la poésie arabe, son développement subit au X^{ème} siècle l'influence de la logique, importée de la culture philosophique grecque largement traduite en arabe au siècle précédent, notamment sous le règne du calife al-Ma'mūn (813-833). La confrontation des deux disciplines est à la fois conflictuelle et fructueuse: les logiciens postulent en effet la supériorité de la logique, traitant du sens, universel, sur la grammaire, traitant de la forme, variable selon les langues⁴. Cette prétention des logiciens à l'universalité et donc à une hégémonie culturelle est rejetée par certains grammairiens arabes, tel Sīrāfi (m. 978) dans la joute qui l'oppose au logicien Mattā b. Yūnus (m. 940) et que rapporte Tawhīdī (m. 1023)⁵. Toutefois, les contacts entre logique et grammaire ne se résument pas à une opposition binaire: le grammairien Ibn al-Sarrāġ, qui a étudié la logique avec le philosophe Fārābī (m. 950), tente de revaloriser sa discipline en empruntant aux logiciens certains traits opératoires, critères de scientificité, tels que la pratique de la définition, des concepts (par exemple celui de *relation prédicative*), et une organisation systématique des données. Son *Kitāb al-Uṣūl* comprend une première division entre syntaxe et morphophonologie, la morphosyntaxe est ensuite divisée en fonction des catégories de mots, celle du nom en fonction des cas, celle du verbe en fonction des modes... Par ces emprunts méthodologiques, Ibn al-Sarrāġ met alors également en valeur la spécificité de la grammaire arabe que constitue le marquage casuel et modal.

1.2. UNE PARTIE DE SYNTAXE ORGANISÉE AUTOUR DES CATÉGORIES DE MOTS, INTERFACE ENTRE LOGIQUE ET GRAMMAIRE

Dans la section introductive de ce traité, l'énumération traditionnelle des parties du discours, nom, verbe et particule, s'accompagne de leur définition⁶, négligée par les prédécesseurs d'Ibn al-Sarrāġ: le nom, que le *Kitāb* de Sībawayhi (m. 798), premier traité de grammaire arabe à nous être parvenu, se contente d'exemplifier, est sémantiquement défini comme «ce qui

⁴ Cf. Fārābī 1948, pp. 60-61.

⁵ Cf. Abderrahmane 1978.

⁶ Ibn al-Sarrāġ 1988, vol. I, pp. 36-40.

renvoie à une notion simple» [*mā dalla 'alā ma 'nan mufrad*]⁷, par opposition au verbe, renvoyant à une notion et à un temps. Cette pratique de la «définition», théorisée dans les *Seconds analytiques* d'Aristote (384-322 av. J.-C.), dénote un alignement méthodologique sur les logiciens.

Autre emprunt à la logique, les définitions des catégories de mots sont complétées par des caractérisations secondaires fondées sur le concept logique supra-linguistique de *relation prédicative*: parmi ces caractéristiques du nom et du verbe, «propres» qui ne s'appliquent pas à tous les représentants des catégories de mots concernées, «le nom est ce dont on peut prédiquer» [*al-ism mā ġāza an yuḥbar 'an-hu*], «le verbe est ce qui est prédicat [*ḥabar*] et dont on ne peut prédiquer»⁸; quant à la particule, sa définition même relève du concept de *relation prédicative*: «la particule [...] est ce dont tu ne peux prédiquer et qui ne peut être prédicat»⁹. Certes, l'intégration de la notion de relation prédicative à la grammaire arabe est antérieure: Sībawayhi y recourt déjà pour définir l'énoncé¹⁰, bien que sous une terminologie autre, peut-être empruntée à la libre traduction du *Peri Hermeneias* d'Aristote, le *Kitāb al-Manṭiq* d'Ibn al-Muqaffa' (m. 759), où le verbe est dit «rapporté» [*maḥmūl*] au nom et «appuyé sur lui» [*musnad ilay-hi*] en référence à la définition d'Aristote, «signe de choses dites d'autre chose» [*tōn kat' heterou legomenōn sēmeion*]; la traduction libre d'Ibn al-Muqaffa' a sans doute contribué à assimiler «prédicat» et «*musnad*», et à diffuser le concept de *relation prédicative* à travers cette terminologie¹¹. Par ailleurs, est attribuée au grammairien al-Aḥfaš al-Awsaṭ (m. 830) une conception du nom comme «ce qui peut recevoir un prédicat» [*mā ġāza an yuḥbar 'an-hu*]¹². Toujours est-il que la multiplication de références explicites à la relation prédicative chez les grammairiens du siècle suivant révèle une influence croissante de la logique à cette époque.

C'est également entre la fin du IX^{ème} et le début du X^{ème} siècle que se dégage l'idée du caractère universel de la tripartition des mots en nom-verbe-particule: mentionnée par le grammairien Mubarrad (m. 898)¹³, puis par le philosophe Fārābī, l'universalité de cette tripartition en fait aux dires de ce dernier l'objet d'étude des logiciens, bien que selon lui, les grammairiens y voient un trait propre à leurs langues particulières¹⁴. Dans un contexte de rivalité entre logiciens et grammairiens, la focalisation d'Ibn al-Sarrāġ sur les catégories de mots, préalablement définies et divisions fondamentales de son traité, témoigne d'un effort de redéfinition «scientifique» et universaliste de la grammaire dans un rapport de dépendance plus ou moins assumé à la logique.

⁷ *Ibid.*, p. 36.

⁸ *Ibid.*, pp. 37-38.

⁹ *Ibid.*, p. 40.

¹⁰ Sībawayhi 1988, vol. I, p. 23.

¹¹ Cf. Guillaume 2004.

¹² Zaġġāġī 1996, p. 49.

¹³ Cf. Guillaume 1988, p. 30.

¹⁴ Fārābī 1948, p. 61.

1.3. DES CATÉGORIES DE MOTS ELLES-MÊMES ENVISAGÉES COMME BASE À UNE REPRÉSENTATION DE LA «RECTION», MODÉLISATION FORMELLE DU MARQUAGE CASUEL ET MODAL ET SPÉCIFICITÉ DE LA GRAMMAIRE ARABE

Outre la division de la syntaxe par parties du discours, la seconde innovation taxinomique d'Ibn al-Sarrāğ consiste dans le partage du chapitre du nom par cas et de celui du verbe par modes. Or, l'étude de l'attribution des marques de cas au nom et de modes au verbe par d'autres éléments de la phrase, les régissants, dans le cadre théorique de la «rection» [*'amal*] constitue une question centrale et spécifique de la grammaire arabe dès les origines de celle-ci:

Exemple 1.

daraba Zaydun 'Amran

litt. 'a frappé Zayd 'Amr' = 'Zayd a frappé 'Amr'

Le verbe *daraba* régit le nom sujet *Zaydun* au nominatif, marqué par *-u-*, et le nom complément d'objet *'Amran* à l'accusatif, marqué par *-a-*.

Cette modélisation formelle du marquage casuel et modal est mise en valeur dans l'organisation du *Usūl*: non seulement les marques de flexion déterminent les sous-divisions du chapitre du nom et du verbe, mais encore Ibn al-Sarrāğ dans son introduction consacre une rubrique aux régissants matériels et suggère des règles de rection mécaniques en cours d'élaboration: une particule ne régit que des éléments appartenant à une même catégorie, le régissant précède le régi¹⁵.

1.4. L'ÉBAUCHE D'UNE THÉORIE DE L'UNITÉ SÉMANTIQUE DES DIVERS EMPLOIS DE CHAQUE CAS SOUS-JACENTE À UNE TAXINOMIE D'APPARENCE FORMELLE, MAIS EN RÉALITÉ SUBORDONNÉE À UNE TAXINOMIE SÉMANTIQUE

Malgré ces indices d'une approche formaliste de la flexion, la taxinomie des rubriques casuelles repose sur une interprétation sémantique des cas.

Le détail de la rubrique consacrée au nominatif suggère une interprétation univoque du nominatif comme marque de prédicativité, sous l'influence de la logique. Ibn al-Sarrāğ se situe dans la lignée de Mubarrad, premier grammairien à proposer une analyse sémantique du nominatif¹⁶, comme marque des constituants d'une unité phrastique minimale: sujet de la phrase verbale, commençant par un verbe (cf. exemple 1), thème et propos de la phrase thématique, commençant par autre chose qu'un verbe et dont ils constituent respectivement le prédicande et le prédicat¹⁷. Ibn al-

¹⁵ Ibn al-Sarrāğ 1988, vol. I, pp. 54-55.

¹⁶ Cf. Guillaume 1998, p. 45.

¹⁷ Mubarrad 1994, vol. I, p. 146.

Sarrāġ énonce que «le sujet ressemble au thème parce que tous deux sont prédicandes» [*muḥaddiṭ*]¹⁸:

Exemple 2.

Zaydun aḥū-ka

‘Zayd [est] ton frère’

Le thème *Zaydun* et le propos *aḥū-* sont au nominatif, marqué par la voyelle *-u*.

Il est en revanche le premier à manifester cette interprétation dans la taxinomie, en établissant une rubrique propre au nominatif, au sein de laquelle thème et propos précèdent le sujet verbal selon un ordre hérité de Sībawayhi, pour qui la phrase thématique est la référence en matière de relation prédicative¹⁹.

En ce qui concerne l'accusatif, Ibn al-Sarrāġ propose une interprétation unifiée, mais complexe, synthétisant les interprétations antérieures et les hiérarchisant dans la taxinomie. Avant lui, Sībawayhi rattache les accusatifs tantôt à la transitivité verbale: dans le cas du complément d'objet (cf. exemple 1), des compléments internes renvoyant au nom verbal, au temps ou au lieu, tantôt à leur intervention après une unité binaire en vertu d'un principe de séparation et de non-identité par rapport au premier élément du binôme – dans le cas des compléments de temps, de lieu, de manière, de cause, des différenciatifs spécifiant un verbe ou un nom...²⁰:

Exemple 3.

ʿiṣr-ūna dirḥaman

‘vingt dirhams’

Le numéral *ʿiṣr-* constitue une unité binaire avec son suffixe de dizaine *-ūna*, qui le sépare du différenciatif *dirḥaman*, à l'accusatif marqué par *-a-*.

Mubarrad fait ensuite de l'accusatif la marque des compléments verbaux ou assimilés²¹. Revisitant cet héritage, Ibn al-Sarrāġ divise l'accusatif en compléments d'une unité binaire prédicative, fondamentalement verbale, et compléments d'un syntagme binaire non prédicatif, à savoir des différenciatifs spécifiant des noms déjà complétés par un suffixe ou un autre nom²². Par ailleurs, sa taxinomie reflète une telle interprétation: au sein d'une rubrique propre à l'accusatif, il établit une hiérarchie entre accusatifs intervenant après une relation prédicative et accusatifs intervenant après un nom, puis hiérarchise les premiers autour de la valeur fondamentale de complément verbal authentique – complément interne, d'objet, de temps et de lieu, de cause –, auquel sont assimilés les compléments de manière, les différenciatifs de verbes et les compléments d'exception.

¹⁸ Ibn al-Sarrāġ 1988, vol. I, p. 58.

¹⁹ Sībawayhi 1988, vol. I, p. 23.

²⁰ Cf. Owens 1990, pp. 107-115.

²¹ Mubarrad 1994, vol. IV, p. 299.

²² Ibn al-Sarrāġ 1988, vol. I, p. 159.

2. LES PROGRÈS AU COURS DU TEMPS DE CETTE SYSTÉMATISATION ET SES ENJEUX POLÉMIQUES: LES MODÉLISATIONS FORMELLES ET SÉMANTIQUES DU MARQUAGE CASUEL ET LEURS MANIFESTATIONS TAXINOMIQUES

Le classement systématique institué par Ibn al-Sarrāġ est ensuite reconduit par la majorité de ses successeurs. Toutefois, alors que certains y introduisent des variations dans le sens d'une plus grande influence de la logique, d'autres, échappant à l'hégémonie de cette discipline exogène, promeuvent et manifestent taxinomiquement l'interprétation du marquage casuel la plus conforme à la théorie spécifiquement arabe de la rection.

2.1. LE *KITĀB AL-ĪDĀĤ* D'ABŪ 'ALĪ AL-FĀRISĪ: UNE MODÉLISATION CASUELLE FOCALISÉE D'UNE PART SUR LA RELATION PRÉDICATIVE, D'AUTRE PART SUR LA SYNTAXE VERBALE CONFORMÉMENT AU MODÈLE FORMEL DE LA RECTION

Disciple d'Ibn al-Sarrāġ, le grammairien Abū 'Alī al-Fārisī (m. 987) reprend largement l'organisation du *Uṣūl* dans son traité de syntaxe, le *Kitāb al-Īdāĥ*, à quelques nuances près, qui témoignent d'un progrès dans la cohérence des modélisations sémantiques et formelles du marquage casuel.

Ce progrès passe d'une part par la promotion de la notion logicienne de relation prédicative. Dans le souci d'homogénéiser la modélisation sémantique de l'accusatif et celle du nominatif à partir du concept de *relation prédicative*, Abū 'Alī al-Fārisī explicite en introduction à l'étude des cas une interprétation logico-sémantique de ceux-ci et la hiérarchie qui en découle: le nominatif, d'usage indépendant en tant que marque d'appartenance au noyau prédicatif, s'oppose à l'accusatif et au génitif, dont l'usage dépend de celui du nominatif en tant qu'ils marquent les éléments non prédicatifs²³. Par ailleurs, la taxinomie de l'*Īdāĥ* met en valeur la relation prédicative thématique par le regroupement dans une même rubrique²⁴, au détriment d'un classement casuel strict, des régissants qui modifient les éléments de cette prédication:

Exemple 4.

Zaydun qā'imun

'Zayd [est] debout'

Le thème *Zaydun* et le propos *qā'imun* sont au nominatif.

Exemple 5.

kāna Zaydun qā'iman

litt. 'était Zayd debout' = 'Zayd était debout'

Le verbe *kāna* régit l'ancien thème *Zaydun* au nominatif et le propos *qā'iman* à l'accusatif.

²³ Abū 'Alī al-Fārisī 1996, pp. 84-85.

²⁴ *Ibid.*, p. 116.

Exemple 6.

inna Zaydan qā'imun

‘certes Zayd [est] debout’

La particule *inna* régit l'ancien thème à l'accusatif et le propos au nominatif.

Autre indice de l'influence du concept logique de *relation prédicative* sur la grammaire d'Abū 'Alī al-Fārisī, sa définition prédicative du nom et du verbe comme respectivement ce qui peut être prédicande et prédicat et ce qui est toujours prédicat et jamais prédicande²⁵, alors que chez Ibn al-Sarrāḡ, le statut de prédicat ou de prédicande de ces catégories de mots ne constitue qu'une caractérisation secondaire.

D'autre part, Abū 'Alī al-Fārisī tente de coordonner au mieux modélisation sémantique et modélisation formelle du marquage casuel en fondant la première sur la syntaxe verbale, en conformité avec le modèle formel de la rection où le verbe est régissant de base: il définit le verbe comme prédicat fondamental, puisqu'à la différence du nom, prédicande ou prédicat, il est toujours prédicat. Dès lors, les accusatifs complétant un énoncé sont fondamentalement liés à un verbe, exprimé ou sous-jacent, notamment dans certaines phrases thématiques incluant un accusatif complément de temps, de lieu ou d'état abstraitement régi par un équivalent sémantique du verbe authentique²⁶.

Si une telle analyse permet d'articuler le modèle casuel prédicatif, où le nominatif est marque d'appartenance au noyau prédicatif et l'accusatif marque des éléments non prédicatifs, avec le modèle syntaxique, où le nominatif marque le sujet verbal et l'accusatif le complément verbal, et le modèle rectionnel formel, où le verbe est régissant de base, demeure l'exception des accusatifs différenciatifs de noms, que ne régit pas un verbe (cf. exemple 3). Autre incohérence, taxinomique: au sein des nominatifs, le thème et le propos précèdent encore le sujet verbal²⁷, selon un classement traditionnel, mais contraire à l'analyse du marquage casuel fondée sur la syntaxe verbale.

2.2. POLÉMIQUE ANTI-LOGICIENNE

Dans le cadre de la rivalité entre logiciens et grammairiens, le grammairien Zaḡḡāḡī (m. 949), soucieux de limiter l'invasion de la grammaire arabe par les concepts importés de la logique grecque, tel celui de *relation prédicative*, indispensable à la définition du thème et du propos, et d'asseoir la grammaire arabe sur les «conventions des grammairiens» [*awḏā' al-naḥwīyyīn*], par la mise en valeur d'entités au statut grammatical clair, comme le verbe et le sujet, promeut plus exclusivement l'interprétation du marquage casuel fondée sur la syntaxe verbale²⁸: outre qu'il définit le nom

²⁵ *Ibid.*, p. 72.

²⁶ *Ibid.*, p. 171.

²⁷ *Ibid.*, pp. 85, 101.

²⁸ Cf. Kouloughli 2007, pp. 39-40.

comme ce qui peut être sujet verbal ou complément verbal, en opposition à la définition aristotélicienne des logiciens pour qui le nom est une «voix composée signifiante, n'indiquant pas le temps, dont aucune partie n'est par elle-même signifiante», et en opposition à une définition du nom comme prédicande²⁹, il défend l'idée que le marquage casuel est né de la nécessité de distinguer le sujet verbal de l'objet verbal³⁰ et accorde la primauté à l'étude des composants de la phrase verbale par rapport à ceux de la phrase thématique dans son manuel de grammaire *Kitāb al-Ġumal*³¹.

Le modèle syntaxique du marquage casuel est ensuite absolutisé par le grammairien Ġurġānī (m. 1078), qui postule une stricte corrélation entre forme et signification³², et dans ce cadre attribuée à la forme du nominatif la signification de sujet verbal et à celle de l'accusatif la signification de complément verbal³³. Son choix de la modélisation sémantique du marquage casuel fondée sur la syntaxe verbale et conforme au modèle rectionnel traditionnel en grammaire arabe pourrait relever d'une même démarche polémique à l'encontre des logiciens que celle de Zaġġāġī, promoteur de ce modèle syntaxico-rectionnel, la «révolution» ġurġānienne sur la stricte corrélation entre forme et signification étant alors à comprendre comme une réappropriation de la sémantique par les grammairiens, que les logiciens veulent cantonner à l'étude des formes linguistiques.

2.3. L'INTÉGRATION TAXINOMIQUE DE CES THÉORIES DANS LE *MUFAṢṢAL* DE ZAMAḤṢĀRĪ, À L'APOGÉE DE L'EFFORT DE CONCORDANCE ENTRE MODÉLISATION DE LA SYNTAXE ET MODÉLISATION DE LA RECTION

La modélisation syntaxique du marquage casuel est enfin taxinomiquement représentée dans le *Mufaṣṣal* de Zamaḥṣārī (m. 1144), où les incohérences théoriques et taxinomiques relevées chez les grammairiens antérieurs apparaissent résolues: le sujet verbal figure en tête des nominatifs³⁴, et les accusatifs différenciatifs de noms sont classés au sein des accusatifs compléments verbaux par assimilation formelle aux compléments de participes, pseudo-verbes³⁵:

Exemple 7.

daraba Zaydun 'Amran

'Zayd a frappé 'Amr'

L'accusatif marque le complément d'objet, verbal.

²⁹ Zaġġāġī 1996, pp. 48-49.

³⁰ *Ibid.*, p. 71.

³¹ Zaġġāġī 1957, pp. 23, 48.

³² Cf. Kouloughli 1983.

³³ Ġurġānī 1982, vol. I, p. 210.

³⁴ Zamaḥṣārī 1996, p. 18.

³⁵ *Ibid.*, p. 65.

Exemple 8.

dāribūna Zaydan

‘frappant Zayd’

Le participe *dārib-* à suffixe pluriel *-ūna* régit en tant que pseudo-verbe un complément *Zaydan* à l'accusatif.

Exemple 9.

isrūna dirhaman

‘vingt dirhams’

Le numéral *isr-* à suffixe pluriel *-ūna* suivi du différenciatif de nom *dirhaman* à l'accusatif est assimilé à un participe pluriel régissant en tant que pseudo-verbe un complément à l'accusatif.

Plus généralement, la focalisation du *Mufaṣṣal* sur la morphosyntaxe s'intègre à une radicalisation du classement par parties du discours: la morphologie (étude du féminin, du duel, du pluriel...) est séparée de la phonologie (étude des évolutions phonologiques dans les verbes irréguliers, en fin de phrase...) et insérée dans les chapitres propres aux catégories de mots, traditionnellement consacrés à la morphosyntaxe. Par ailleurs, nombre de morphèmes grammaticaux (suffixe féminin, suffixe d'indétermination...) sont classés dans le chapitre de la particule en vertu d'une première définition du mot, morphémique: «le mot est la forme qui renvoie à une signification simple par convention» [*al-kalima hiya l-laḥẓa l-dālla 'alā ma'nān mufrad bi-l-waḍ'*]³⁶, c'est-à-dire, d'après le commentaire de Raḍī al-Dīn al-Astarābādī (m. 1287), «à un signifié tel qu'aucune de ses parties n'est signifiée par une partie du signifiant» [*al-ma'nā (a)llaḍī lā yadull ẓuz' laḥẓi-hi 'alā ẓuz'i-hi'*]³⁷.

2.4. LE REJET CHEZ RAḌĪ AL-DĪN AL-ASTARĀBĀDĪ DU MODÈLE SYNTAXIQUE DES CAS ET DE SA TAXINOMIE EN FAVEUR DU MODÈLE LOGICO-SÉMANTIQUE, MAIS LA CONSERVATION PRUDENTE DU MODÈLE HÉGÉMONIQUE DE LA RECTION

Les enjeux polémiques des modélisations du marquage casuel perdurent au siècle suivant, témoin le *Šarḥ al-Kāfiya* de Raḍī al-Dīn al-Astarābādī, commentaire de la *Kāfiya* d'Ibn al-Ḥāǧib (m. 1249), elle-même adaptée du *Mufaṣṣal*.

D'une part son auteur renoue, en l'explicitant, avec l'interprétation logico-sémantique des cas formulée par Abū 'Alī al-Fārisī: il oppose un accusatif marqué des éléments non prédicatifs [*faḍla*] à un nominatif caractéristique des éléments du noyau prédicatif [*umda*], le génitif étant pour Raḍī al-Dīn al-Astarābādī dévoué aux éléments non prédicatifs médiatisés par une particule, sous-jacente ou exprimée³⁸. Dès lors, la hiérarchie des

³⁶ *Ibid.*, p. 6.

³⁷ Raḍī al-Dīn Astarābādī 1978, vol. I, p. 22.

³⁸ *Ibid.*, p. 62.

nominatifs à partir d'une valeur fondamentale de sujet verbal et celle des accusatifs à partir d'une valeur fondamentale de complément verbal authentique n'ont plus de raison d'être³⁹.

D'autre part il ménage le modèle traditionnel et hégémonique de la rection, pourtant inadéquat à son interprétation logico-sémantique du marquage casuel. Celle-ci tend à rendre caduque la théorie de la rection: exposant les diverses thèses relatives au régissant des éléments non prédicatifs⁴⁰, Raḍī al-Dīn al-Astarābādī donne la préséance à l'interprétation, minoritaire, du kūfien⁴¹ Farrā', qui voit dans la rection en question l'action conjointe du verbe et du sujet, et c'est pour Raḍī al-Dīn al-Astarābādī la relation prédicative les unissant qui implique un statut non prédicatif pour l'accusatif les accompagnant; bien que majoritaire, l'opinion des Bašriens, qui attribuent au seul verbe la rection de l'accusatif de ces noms, en vertu de son statut rectionnel de régissant fondamental, n'est mentionnée qu'en dernière analyse. Cependant, Raḍī al-Dīn al-Astarābādī s'abstient de dénoncer ouvertement les limites de la théorie rectionnelle: s'interrogeant sur le régissant des accusatifs «non prédicatifs», il n'aborde que les exemples de relations prédicatives verbales entre un verbe et son sujet, et laisse de côté la question du régissant des accusatifs complétant une relation prédicative thématique. Or, sa modélisation logico-sémantique des cas ne peut s'articuler à une modélisation rectionnelle que si l'on admet comme régissant des accusatifs non prédicatifs la relation prédicative elle-même, verbale ou thématique, qui détermine le statut non prédicatif des accusatifs. La tradition dominante ne recensant pas la «relation prédicative» [*isnād*] parmi les régissants⁴², Raḍī al-Dīn al-Astarābādī, s'il se permet une entorse discrète à l'opinion majoritaire en s'appuyant sur l'autorité de Farrā' pour attribuer à la relation verbe-sujet la rection traditionnelle du verbe sur les accusatifs, ne va pas jusqu'à postuler, dans le cas des accusatifs complétant une relation prédicative thématique, la présence d'un régissant abstrait non avéré comme la relation thème-propos:

Exemple 10.

[[*dahaba*] *Zaydun*] *rākiban*

litt. '[[partit] *Zayd*] à cheval' = 'Zayd partit à cheval'

La rection à l'accusatif du complément de manière *rākiban* peut être attribuée au seul verbe [*dahaba*] ou à la relation prédicative verbe-sujet [*dahaba Zaydun*].

Exemple 11.

[*'ind-ī rāqūdun*] *ḥallan*

litt. '[à moi une jarre] de vinaigre' = 'j'ai une jarre de vinaigre'

³⁹ *Ibid.*, pp. 184, 295.

⁴⁰ *Ibid.*, pp. 63-64.

⁴¹ L'École grammaticale de Kūfa et celle de Bašra semblent correspondre respectivement à des opinions minoritaires et à une tradition dominante, plutôt qu'à des institutions historiquement définies.

⁴² Cf., par exemple, Ğurġānī 1984.

La rection à l'accusatif du différenciatif *hallan* doit être attribuée à la relation prédicative propos-thème [*'indī rāqūdun*].

Évitant une opposition frontale avec le modèle de la rection, Raḍī al-Dīn al-Astarābādī ne traite pas du régissant des accusatifs complétant une relation prédicative thématique et se restreint aux exemples de relations prédicatives verbales, bases de l'analyse rectionnelle traditionnelle.

3. LES DIVERGENCES PAR RAPPORT AU COURANT CLASSIFICATOIRE DOMINANT DANS UNE OPTIQUE PRATIQUE

Quoique l'organisation systématique de la matière linguistique instituée par Ibn al-Sarrāḡ en vue de refléter l'articulation conceptuelle de la théorie grammaticale ait été largement reprise par les grammairiens postérieurs, certains ont adopté des taxinomies divergentes, dans le but notamment de faciliter aux apprenants la mémorisation de la grammaire.

3.1. LE *ĠUMAL* DE ZAĠĠĀĠĪ, DISSIDENT DE LA PREMIÈRE HEURE

C'est ainsi que Zaġġāġī dans sa grammaire élémentaire, le *Kitāb al-Ġumal*, préfère à un classement casuel de la morphosyntaxe du nom la préséance des fonctions fondamentales d'un point de vue énonciatif: sujet, objet, thème, propos, complément post-prépositionnel, etc. figurent avant les fonctions moins nécessaires à la constitution d'un énoncé de base, telles que le sujet du verbe passif, le complément de nom (annexion), la numération, l'interpellation...

Dans une même optique pratique, il choisit une organisation phrasique plutôt qu'une stricte division par parties du discours et par cas: il regroupe d'une part les composantes d'une phrase verbale ternaire verbe-sujet-complément⁴³ sémantiquement plus intuitive et rectionnellement mieux modélisable (le verbe régit à la fois le sujet et le complément) que la relation prédicative binaire verbe-sujet, d'autre part les composantes d'une phrase thématique ternaire régissant-thème-propos⁴⁴.

3.2. LA *MUQADDIMA* D'IBN BĀBŠĀD: LA RÉDUCTION AU POINT DE VUE FORMEL ET ÉLÉMENTAIRE DE LA RECTION

Plus focalisé encore sur une approche rectionnelle pratique, le grammairien Ibn Bābšād (m. 1077) repense dans sa *Muqaddima* l'unité de référence des taxinomies dominantes: il ne s'agit chez lui pas seulement du mot, mais également de références rectionnelles, cas, mode ou régissant. Son ouvrage est divisé en dix chapitres se décomposant en catégories de mots: (1) nom,

⁴³ Zaġġāġī 1957, pp. 23-47.

⁴⁴ *Ibid.*, pp. 48-64.

(2) verbe, (3) particule; en cas et modes: (4) *rafʿ* qui correspond à la fois au nominatif et à l'indicatif, (5) *naṣb* qui correspond à l'accusatif et au subjonctif, (6) *ġarr* qui correspond au génitif, (7) *ġazm* mode verbal dit «apocopé»; en (8) régissants; en (9) satellites: noms qui en spécifient d'autres et s'y accordent en cas; enfin en un chapitre de morphophonologie intitulé (10) *ḥaṭṭ*, littéralement 'orthographe'.

La *Muqaddima* présente toutefois des avancées sémantiques sous-jacentes à cette appréhension réactionnelle: en filigrane est suggérée une interprétation sémantique du génitif comme spécification d'un syntagme prédicatif via une particule, en parallèle à l'accusatif spécifiant directement un syntagme prédicatif⁴⁵:

Exemple 12.

ḥādā ḍāribu Zaydin (exemple de génitif)

'voici le frappeur [de] Zayd'

Le participe *ḍāribu* est, en tant que nom, complété par un autre nom, *Zaydin*, au génitif d'annexion marqué par *-i-*; or toute annexion implique la présence d'une préposition sous-jacente régissant le génitif: *ḍāribun li-Zaydin* 'un frappeur de Zayd', et les prépositions sont elles-mêmes originellement dépendantes de verbes⁴⁶.

Exemple 13.

ḥādā ḍāribun Zaydan (exemple d'accusatif parallèle à l'exemple de génitif)

litt. 'voici un frappant Zayd' = 'voici quelqu'un frappant Zayd'

Le participe *ḍāribun* régit en tant que pseudo-verbe un complément *Zaydan* à l'accusatif.

Exemple 14.

marartu bi-Zaydin wa-'Amran / wa-'Amrin (exemple où l'accusatif peut se substituer au génitif)

'je suis passé près de Zayd et (de) 'Amr'

Le verbe transitif indirect *marartu bi-* régit le complément d'objet indirect *Zaydin* au génitif en raison de la préposition, mais ce complément est similaire à un complément d'objet direct à l'accusatif, d'où la possibilité d'accorder à ce cas le nom coordonné au complément indirect.

Autre avancée sémantique, le classement de morphèmes grammaticaux dans le chapitre de la particule implique une conception morphémique du «mot»: y figurent préfixes personnels du verbe inaccompli, suffixes de cas et de modes, de féminin, d'indétermination, d'adjectif de relation⁴⁷. La *Muqaddima* marque donc une étape dans l'évolution de la théorie sémantique assumée par le courant dominant: Raḍī al-Dīn al-Astarābādī en ce qui concerne l'interprétation du génitif comme spécifiant un syntagme prédicatif via une particule, Zamaḥṣarī en ce qui concerne la définition morphémique du mot.

⁴⁵ Ibn Bābšāḍ [s.d.], pp. 329-339.

⁴⁶ Cf. *ibid.*, p. 235; Ibn al-Anbārī 2002, p. 203.

⁴⁷ Ibn Bābšāḍ [s.d.], pp. 210-279.

3.3. L'INFLUENCE DE CES OPTIQUES PRATIQUES SUR LE NOUVEAU COURANT GRAMMATICAL DOMINANT À PARTIR DU XIII^{ème} SIÈCLE: LA *ALFIYYA* D'IBN MĀLIK ET LA *AĠURRŪMIYYA* D'IBN AĠURRŪM

Quoique minoritaires entre le X^{ème} et le XII^{ème} siècle, les taxinomies pratiques évoquées connaissent une faveur particulière auprès de grammairiens andalous, dont les traités s'imposent à partir du XIII^{ème} siècle comme les représentants d'un nouveau courant classificatoire dominant. Les plus commentés de ces brefs opuscules grammaticaux, d'une organisation pédagogiquement efficace, sont la *Alfiyya* d'Ibn Mālik (m. 1274) et la *Aġurrūmiyya* d'Ibn Aġurrūm (m. 1323).

Parmi leurs caractéristiques pratiques citons: l'absence d'un chapitre de particules par focalisation sur les éléments variables du point de vue formel de la rection (nom et verbe), le regroupement des modificateurs de la phrase thématique (régissants du thème et du propos) selon un classement par structures similaires plutôt que strictement casuel, la préséance du complément d'objet par rapport au complément interne, moins fréquent, moins utile pragmatiquement et moins aisément conceptualisable, enfin la réduction de la *Aġurrūmiyya* à la seule morphosyntaxe.

Alors que la tendance classificatoire dominante entre le X^{ème} et le XIII^{ème} siècle, visant à représenter taxinomiquement l'articulation conceptuelle de la théorie, correspond à une phase de disciplinarisation de la grammaire arabe, riche en innovations théoriques, lui succède une phase de focalisation sur la transmission pédagogique du savoir grammatical, au détriment de ces développements théoriques et de leur représentation taxinomique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES PRIMAIRES⁴⁸

- ABŪ ‘ALĪ AL-FĀRISĪ al-Ḥasan b. Aḥmad (m. 987), 1996: *Kitāb al-Īdāh*, K. Baḥr al-Marḡān (éd.). Beyrouth: ‘Ālam al-kutub [Le livre de l’éclaircissement]
- FĀRĀBĪ Muḥammad b. Muḥammad Abū Naṣr al- (m. 950), 1948: *Iḥṣā’ al-‘Ulūm*, ‘U. Amīn (éd.). Le Caire: Dār al-Fikr al-‘Arabī [Panorama des sciences]
- IBN AĠURRŪM Muḥammad b. Muḥammad al-Sanhāgī (m. 1323), BRESNIER Louis-Jacques⁴⁹, 1866: *Djaroumiya: grammaire arabe élémentaire, principes de syntaxe*. Alger: Bastide
- IBN AL-ANBĀRĪ ‘Abd al-Raḥmān b. Muḥammad (m. 1181), 2002: *al-Inṣāf fī masā’il al-ḥilāf bayna l-naḥwiyyīn*, J. Mabruk, R. ‘Abd al-Tawwāb (éds.). Le Caire: Maktaba al-Ḥānḡī [Le livre équitable sur les questions disputées entre les grammairiens]
- IBN BĀBŠĀḌ Tāhir b. Aḥmad (m. 1077), s.d.: *Šarḥ al-Muqaddima al-muḥsiba*, Ḥ. ‘Abd al-Karīm (éd.). Koweït: al-Maṭba‘a al-‘aṣriyya [Commentaire de l’introduction fructueuse]
- IBN MĀLIK Muḥammad b. ‘Abd Allāh (m. 1274), 1833: *Alfiyya ou la quintessence de la grammaire arabe*, A. Silvestre de Sacy (éd.). Londres: Parbury, Allen et Cie
- IBN AL-SARRĀĠ Abū Bakr Muḥammad b. Sahl (m. 928), 1988: *Kitāb al-Uṣūl fī l-naḥw*, vol. I-III. Beyrouth: Mu’assasat al-risāla [Livre des fondements en grammaire]
- ĠURĠĀNĪ ‘Abd al-Qāhir b. ‘Abd al-Raḥmān al- (m. 1078), 1982: *Kitāb al-Muqtaṣid fī šarḥ al-Īdāh*, vol. I-II, K. Baḥr al-Murḡān (éd.). Bagdad: Dār al-ṭaqāfa wa-l-‘ilām [Le livre du juste milieu sur le commentaire de l’Éclaircissement]
- , 1984: *al-‘Awāmil al-mi’a*, B. Zahrān (éd.). Le Caire: Dār al-ma‘ārif [Les cent régissants]
- MUBARRAD Abū l-‘Abbās Muḥammad b. Yazīd (m. 898), 1994: *al-Muqtaḍab*, vol. I-V, M. ‘Uḍayma (éd.). Le Caire: Laḡnat iḥyā’ al-turāṭ al-islāmī [L’improvisation]
- RAḌĪ AL-DĪN ASTARĀBĀADĪ (m. 1287), Muḥammad b. al-Ḥasan al- (m. 1287), 1978: *Šarḥ al-Raḍī ‘alā l-Kāfiya*, vol. I-V, ‘U. Yūsuf Ḥasan (éd.). Téhéran: Ġāmi‘a Qaryūnis [Commentaire de Radi sur la Suffisante]
- SĪBWAYHI ‘Amr b. ‘Uṭmān (m. 797), 1988: *al-Kitāb*, vol. I-V, A.M. Hārūn (éd.). Le Caire: Maktabat al-Ḥānḡī [Le livre]

⁴⁸ Les dates de parutions des ouvrages médiévaux de la tradition arabo-musulmane sont pour la plupart inconnues.

⁴⁹ Commentateur du premier auteur.

- ZAĞĠĠĠĠ ‘Abd al-Rahmān b. Ishāq al- (m. 949), 1957: *Kitāb al-Ġumal: précis de grammaire arabe*, M. Ibn Šanab (éd.). Paris: Klincksieck
- , 1996: *Kitāb al-Īdāh fī ‘ilal al-naḥw*, M. Mubārak (éd.). Beyrouth: Dār al-nafā’is [Livre de l’éclaircissement en grammaire]
- ZAMAḤŠĀRĪ Maḥmūd b. ‘Umar al- (m. 1144), 1996: *Kitāb al-Mufaššal fī ‘ilm al-‘arabiyya*. Beyrouth: Dār al-ğīl [Précis de la connaissance de l’arabe]

SOURCES SECONDAIRES

- ABDERRAHMANE Taha, 1978: «Discussion entre Abū Sa‘īd al-Sīrāfī, le grammairien, et Mattā b. Yūnus, le philosophe», in *Arabica*, 1978, vol. 25, fasc. 3, pp. 310-323
- BROCKELMANN Carl, 1943: *Geschichte der arabischen Litteratur*, vol. I-II. Leiden: Brill
- GUILLAUME Jean-Patrick, 1988: «Le discours tout entier est nom, verbe et particule: élaboration et constitution de la théorie des parties du discours dans la tradition grammaticale arabe», in *Langages*, 1988, № 92, pp. 25-36
- , 1998: «Les discussions des grammairiens arabes à propos du sens des marques d’I‘rab», in *Histoire Épistémologie Langage*, 1998, vol. 20, № 2, pp. 43-62
- , 2004: «Nouvelles élucubrations sur l’apport et le support», in *Langues et littératures du monde arabe*, 2004, № 5, pp. 69-79
- ḤABŠĪ ‘Abd Allāh Muḥammad al-, 2004: *Ġāmi‘ al-šurūḥ wa-l-ḥawāšī: mu‘ğam šāmil li-asmā’ al-kutub al-mašrūḥa fī l-turāt al-islāmī wa-bayān šurūḥi-hā*, vol 1-3. Abou Dhabi: al-Mağma‘ al-ṭaqāfī [Ensemble des commentaires et gloses: dictionnaire de tous les noms des livres commentés dans le patrimoine islamique et compte rendu de leurs commentaires]
- KOULOUGHLI Djamel, 1983: «À propos de lafz et ma‘nā», in *Bulletin d’Études Orientales*, 1983, vol. 35, pp. 43-63
- , 2007: *Le résumé de la grammaire arabe par Zamaḥšarī*. Lyon: ÉNS Éditions
- OWENS Jonathan, 1990: *Early Arabic Grammatical Theory*. Amsterdam: Benjamins
- SEZGIN Fuat, 1984: *Geschichte des arabischen Schrifttums*, vol. IX. Leiden: Brill